

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 13 MAI 2026 à 18 h 30 –
Mairie – salle des commissions**

N° DCA2026-05-13/05

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;

Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA, Marc PATUREL ;
Patrick BIDAUD, Alain COSTA, Cyril KERGADALLAN, Jacqueline ODOIX, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ,
Martine VIX ;

Excusés avec procuration : Virginie VAILLIER (procuration à C. KERGADALLAN) ;

Excusés : Claire-Zoé BALAS, Claire POULIN

Membres votants : 15

**Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) du CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La commission d'appel d'offres (CAO) est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics.

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code.

A savoir, la CAO doit comporter en plus de son président, représentant de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, cinq membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante, et cinq membres suppléants.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) étant un établissement public administratif, et considéré comme un établissement public local, il est nécessaire de composer une CAO pour les marchés publics le concernant.

Le Conseil d'administration est donc appelé à procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants devant composer cette commission.

Il est proposé de procéder à la désignation des membres de cette commission par le vote, à main levée, d'une liste de membres titulaires et d'une liste de membres suppléants.

Les membres du Conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, ce mode de scrutin.

Sont candidats pour la liste de membres titulaires :

Saïda HADDOUR – Quentin MORVAN – Pauline GUILLEMAILLE – Suzy FAVRE-ROCHEX – Virginie VAILLIER.

Sont candidats pour la liste de membres suppléants :

Marc PATUREL – Claire-Zoé BALAS – René NENNA – Cyril KERGADALLAN – Alain COSTA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1414-2 et L1411-5,

➤ **SONT ELUS, à l'unanimité, membres de la Commission d'Appel d'Offres du CCAS :**

Membres titulaires :

Saïda HADDOUR – Quentin MORVAN – Pauline GUILLEMAILLE – Suzy FAVRE-ROCHEX – Virginie VAILLIER.

Membres suppléants :

Marc PATUREL – Claire-Zoé BALAS – René NENNA – Cyril KERGADALLAN – Alain COSTA.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le 29.05.2026

Publié le 29.05.2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 13 mai 2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON

